Procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2023

- heure de début : 20h00

- *appel des conseillers présents vérification du quorum des pouvoirs éventuels
- *désignation secrétaire de séance
- *approbation du procès-verbal du dernier conseil (29-9-2023)

*M le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance afin de vérifier si le quorum est atteint et vérifie les pouvoirs éventuels : Marie Hélène FAYARD, absente, donne pouvoir écrit à Joëlle TRESCARTE. Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

*M le Maire propose de désigner à main levée un secrétaire de séance (conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales) : Madame CHARROIN Marianne est désignée secrétaire de séance

*M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter : le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité

* revitalisation centre bourg choix des entreprises suite marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification du centre bourg avec étude et travaux en trois phases :1-traverse du bourg (estimée à 179 384 € HT), 2-descente et parvis de l'Eglise (estimée à 184 076 € HT), 3-place de l'Etang (optionnelle estimée à 97 661 € HT),4-mur de soutènement (estimé à 65 000 € HT), 5-halle (estimée à 60 000 €) avec une maitrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux estimée à 75 430 € HT soit un total de 661 551 € HT.

Une consultation pour les phases 1-traverse du bourg 2-descente et parvis de l'Eglise 3-place de l'Etang type avec trois lots de travaux a été déposée sur la plateforme des marchés publics et publiée sur La Tribune Le Progrès avec remise des offres pour le vendredi 27 octobre 2023 :

- Lot 1 terrassements-réseaux-maçonnerie-revêtements de surface
- Lot 2 serrurerie
- Lot 3 aménagements paysagers

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse du bureau d'étude du 13-11-2023 et la décision de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 15 novembre 2023 et qui a procédé à l'analyse des offres selon les critères suivants : prix 40 % valeur technique 60 %

3 offres pour le lot 1 terrassements-réseaux-maçonnerie-revêtements de surface :

Colas 43000 Polignac (note 85.39/100)

Moulin SAS 43600 Les Villettes (note 92.52/100)

Eiffage route 43200 Yssingeaux (note 96.50/100) pour un montant de 413 007.40 € HT *estimation maitrise d'œuvre* 514 302.50 € HT

3 offres pour le lot 2 serrurerie :

Sas Lioger 43600 Ste Sigolène (note 79.85/100)

Convers Industries 43620 St Pal de Mons (note 85/100)

Altimétal St Romain Lachalm 43620 St Romain Lachalm (note 86.84/100) pour un montant de 32 031 € HT *estimation* maitrise d'œuvre 36 975 € HT

2 offres pour le lot 3 aménagements paysagers :

SE des Pépinières Fournel 43120 Monistrol (note 86.01/100)

MM Aménagement 42660 Marlhes (note 97/100) pour un montant de 19 133.22 € HT *estimation maitrise d'œuvre* 24 226.95 € HT

Ce sont les offres des entreprises :

Lot 1 terrassements-réseaux-maçonnerie-revêtements : Eiffage route 43200 Yssingeaux pour un montant de 413 007.40 € HT

Lot 2 serrurerie : Altimétal St Romain Lachalm 43620 St Romain Lachalm pour un montant de 32 031 € HT

qui obtiennent le plus de points au regard des critères de jugement du règlement de la consultation et qui sont retenues par la commission d'appels d'offres

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer : deux membres du conseil municipal ne sont pas opposés au projet de revitalisation du centre bourg mais estiment que les travaux n'ont pas été clairement définis, qu'il manque le détail des travaux dans les comptes rendus, que le coût du mur de soutènement est élevé, que la population se demande pourquoi supprimer le jardinet en face de l'église, que le coût global de cette opération 661 552 € HT reste élevé pour St Julien Molhesabate

M le Maire précise que ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions (publique avec présentation des plans, internes avec le bureau d'étude, avec les élus (conseil municipal et adjoint) et regrettent que tous les élus n'aient pas pu suivre l'ensemble des rencontres et que ces remarques arrivent si tard... que la tranche 3 «place de l'Etang » estimée à 97 661 € HT est optionnelle. Les communes du territoire investissent elles aussi dans leur centre bourg avec le fléchage de subventions sur des actions contractualisées avec l'État, pourquoi pas St Julien Molhesabate qui veut être une commune attractive et augmenter sa population, attirer des investisseurs tel « Siel Bleu » avec le projet « village d'avenir » de la Maison des Sœurs soutenu par les communes limitrophes, la communauté de communes et les parlementaires ... Avec le bureau d'étude, il y a eu recentrage du projet afin de réduire les coûts (suppression des trop nombreux pavets par exemple....)

Après discussions, le conseil municipal approuve à l'unanimité les offres des entreprises Eiffage Yssingeaux - Altimétal St Romain Lachalm -MM Aménagement Marlhes avec priorité sur la traverse du bourg en diminuant les dépenses de la descente et parvis de l'Eglise.

Un plan des travaux sera mis à disposition sur le site internet de la commune et publier sur le bulletin communal

M le Maire demande son accord au Conseil Municipal pour étudier le détail fourni par le bureau d'étude Alpages – Jardinier des Villes – Géolis maître d'œuvre concernant l'étude de requalification du centre bourg (marché 1 MO de l'espace public (sauf Halle)

M le Maire rappelle au Conseil l'avenant n° 1 voté le 29 septembre 2023 (délibération n° 2023-35) concernant l'étude géotechnique par le sous traitant Guivibat Ingénierie concernant le mur de soutènement du centre bourg (40 ml longueur 4.50 m hauteur maxi) support parking tous véhicules pour un montant de 2 680 € HT et demande au Conseil son accord pour compléter l'avenant n° 1 par :

*estimation d'un bureau d'études géotechniques qui sera réalisée après l'étude structure........... 3 500 € HT

soit un nouveau montant du marché de l'étude de maitrise d'œuvre de requalification du centre bourg par le groupement Alpages – Jardinier des Villes – Géolis de 60 730 € HT (72 876 € TTC) – marché initial signé 53 600 € HT (64 320 €TTC) il est demandé l'avis du Conseil Municipal : avis favorable à l'unanimité pour l'avenant de 7 130 € HT à la maitrise d'œuvre de l'espace public sauf halle

le groupement Alpages – Jardinier des Villes – Géolis propose une maitrise d'œuvre pour l'étude de la Halle (marché 2 MO) pour un montant HT de 14 700 € HT (architecte : 8 125 € ht - bureau d'étude technique structure : 3 575 € ht - économiste 3 000 € ht)

il est demandé l'avis du Conseil Municipal : avis favorable à l'unanimité pour l'avenant de 14 700 € HT à la maitrise d'œuvre de la halle même si le Conseil Municipal trouve ce montant élevé

* dossier de Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) 2024

M le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2024 concernant les travaux de revitalisation du centre bourg tranche 2 descente et parvis de l'église et tranche 3 place de l'Etang. Pour mémoire : solde DETR 2019 sur accessibilité église-salle/DETR 2022 déposé pour l'étude centre bourg (accord de subvention de 16 080 €)/DETR 2023 déposé pour la Traverse du Bourg (accord de subvention de 80 000 €) − M le Maire rappelle également les autres subventions sollicitées : Cap 43, Région, fonds de concours....

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité pour déposer demande de subvention tranche 2 descente et parvis de l'église et tranche 3 place de l'Etang

* baux : appartement mairie 1er étage - gite 257

M le Maire informe le Conseil Municipal de la location de l'appartement du 1^{er} étage de l'hôtel de ville à compter du 17 novembre 2023 : avec usage du jardin extérieur à finaliser avec la locatrice, (accès au jardin à nettoyer par l'association Coup de Pouce à l'Emploi de Ste Sigolène), devis en attente pour modification du wc et réfection de la salle de bains, étendage à prévoir, fenêtre et porte au Nord du bâtiment à changer (voir si commande groupée possible avec communauté de communes) et de l'avenant au montant du bail du gite 257 à compter du 1^{er} novembre 2023 (diminution du loyer suite fin de prise en charge assurance)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre note de ces décisions : le conseil municipal est favorable à l'unanimité avec ces décisions

* demande fonds de concours Communauté de Communes étude pour travaux centre bourg

M le Maire propose au Conseil de déposer une 1ère demande du fonds de concours attractivité 2022-2024 (étude centre bourg) avec un montant total de fonds de concours disponible de 88 420 euros – taux de subvention maximum possible de 50 % du reste à charge de la commune sur du HT toutes subventions déduites. Le montant exact sera validé par les services de la communauté de communes du pays de Montfaucon.

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal : avis favorable à l'unanimité

* recrutement agent recenseur janvier et février 2024

Le recensement de la population de Saint Julien Molhesabate aura lieu <u>du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024</u>. Les habitants seront prévenus du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans la boîte aux lettres quelques jours avant ou par l'agent lui-même. Celui-ci aura une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie. La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire. Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur se présente au domicile chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si la réponse par internet est impossible, l'agent recenseur remettra : une feuille papier de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ; autant de bulletins individuels papier qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle ; des notices explicatives papier. L'agent recenseur conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer ou peut aider à compléter les documents. Ces derniers peuvent être renvoyés directement à la mairie ou à la Direction régionale de l'Insee.

Attention : Le recensement est gratuit. Ne pas répondre aux sites qui réclameraient de l'argent.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la <u>Commission nationale de l'informatique et des libertés</u> (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela <u>de façon anonyme</u>. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et les informations sont strictement confidentielles.

Les noms et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr de ne pas être compté plusieurs fois, mais ils ne sont pas conservés dans les bases informatiques. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

L'Insee s'engage à ce que les traitements de données personnelles qu'il met en œuvre à des fins statistiques soient conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés".

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le recrutement de l'agent recenseur : avis favorable à l'unanimité – l'agent recenseur proposé est Madame DURIEU Karen – le recensement est très important pour la commune et sert de base de calcul aux dotations de l'état – il sera possible à la population d'utiliser un ordinateur sur rendez-vous en mairie pour saisir sur internet le questionnaire (avec aide si besoin) – le coordonnateur est M BERTHOLON Michel – il conviendra de définir le forfait à verser à l'agent recenseur.

* mandatement des dépenses d'investissements en début d'année 2024

Considérant que des travaux d'investissement sont en cours (étude et début des travaux centre bourg – piste forestière Thomarget-La Charousse....) et qu'il y aura lieu de payer des factures avant le vote du budget primitif en mars 2024, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits ouverts en investissement au budget 2023 (hors crédits afférents au remboursement de la dette)

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal : avis favorable à l'unanimité

- * point sur les travaux en cours : porte de l'Eglise par la maçonnerie Vial en attente interventions de l'association Coup de Pouce à l'Emploi de Ste Sigolène : curage des fossés rue du Suc, revoir grilles des eaux pluviales le bourg, buse à déboucher Thomarget-La Charousse – possible retour de M Coletti J-Pierre (ex-salarié retraité) en février 2024 à confirmer car pas d'aide de l'Etat pour son salaire
- * questions diverses:
- .André Garnier a les clefs de la station d'épuration
- .transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes du pays de montfaucon au 1er janvier 2025 : de nombreuses données à fournir et à étudier d'ici là avec un coût de prix de l'eau/assainissement pour St Julien Molhesabate qui va inévitablement augmenter
- .Dossier « Village d'avenir » déposé et en cours d'instruction pour une aide de la Préfecture pour suivi du dossier pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école des sœurs pour accueillir une résidence Siel Bleu, association qui donne la possibilité à chacun d'améliorer sa santé et son bien-être tout au long de sa vie. Ce dossier a obtenu le soutien de tous les Maires de la communauté de communes et des parlementaires avec une visite récente à St Julien d'un responsable de Siel Bleu, un point vidéo mensuel sera effectué pour avancer pas à pas
- .Revue « L'écho du Feltin » à préparer pour janvier 2024
- .Vœux du Maire le dimanche 14 janvier 2024
- .Animations 2024 à fixer pour continuer à faire vivre le village, à favoriser la cohésion entre les habitants, la saison 2023 a été trop intense et les bénévoles trop souvent sollicités, il faut revoir l'organisation avec rétroplanning pour 2024 .Utilisation de la nacelle samedi 2 décembre avec installation de l'arbre de Noël (merci aux élus et à M Coletti d'être
- présents)
- .installation des guirlandes par l'entreprise Fraisse lundi 4 décembre (déco idem 2022) vérifier projecteur Eglise qui s'est décalé vers le bas
- .voir les lampes « éclairage public » à éteindre au cas par cas dans la traverse du bourg pour faire des économies (1 sur 2 par exemple)
- .concert à l'église de St Julien Molhesabate de la chorale Méli-Mélodie dimanche 17 décembre 2023 à 16h30
- .Réunion au diocèse de M le Maire pour un éventuel inventaire des objets de l'Eglise qui peuvent être classés
- .Devis en cours pour sonder et estimer le poids que peut supporter le chemin lieudit Juillet pour passage de gros engins .A la demande d'un administré, les élus en réunion interne ont décidé de ne pas exonérer de taxes foncières les
- habitations ayant fait des travaux récents d'isolation
- .Un mode opératoire communautaire est en cours de préparation concernant les travaux forestiers avec déclaration en mairie et état des lieux des chemins avant/après
- .M le Maire fait un résumé sur la 2ème journée de la Forêt qui a eu lieu le vendredi 17 novembre 2023 à la maison du suc avec de nombreux intervenant et visite sur le terrain l'après-midi

Dates prochaines réunions (sauf imprévus) :

Réunion interne des élus : vendredi 21 décembre 2023

Conseil municipal: vendredi 26 janvier 2024

Réunion interne des élus : vendredi 16 février 2024

Conseil municipal: vendredi 29 mars 2024

Réunion interne des élus : vendredi 12 avril 2024

Conseil municipal: vendredi 24 mai 2024

Dimanche 09 juin 2024 : élections européennes Réunion interne des élus : vendredi 21 juin 2024 Conseil municipal: vendredi 20 septembre 2024 Réunion interne des élus : vendredi 25 octobre 2024

Heure de fin: 22 h 15

Le public présent sur place prend la parole :

demande de mise à disposition d'un véhicule pour les habitants avec ou sans chauffeur : M le Maire évoque le projet en cours de minibus communautaire avec annonceurs, de mobi-pouce (https://www.mobi-pouce.fr), bla bla car (https://www.blablacar.fr/) et propose de faire connaître ses besoins à l'échelle communale

Le Maire CIBERT Gilles

La secrétaire de séance CHARROIN Marianne